

SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

**Elaboration du PADD
Compte-rendu des *Ateliers du SCOT* du 23 juin 2016**



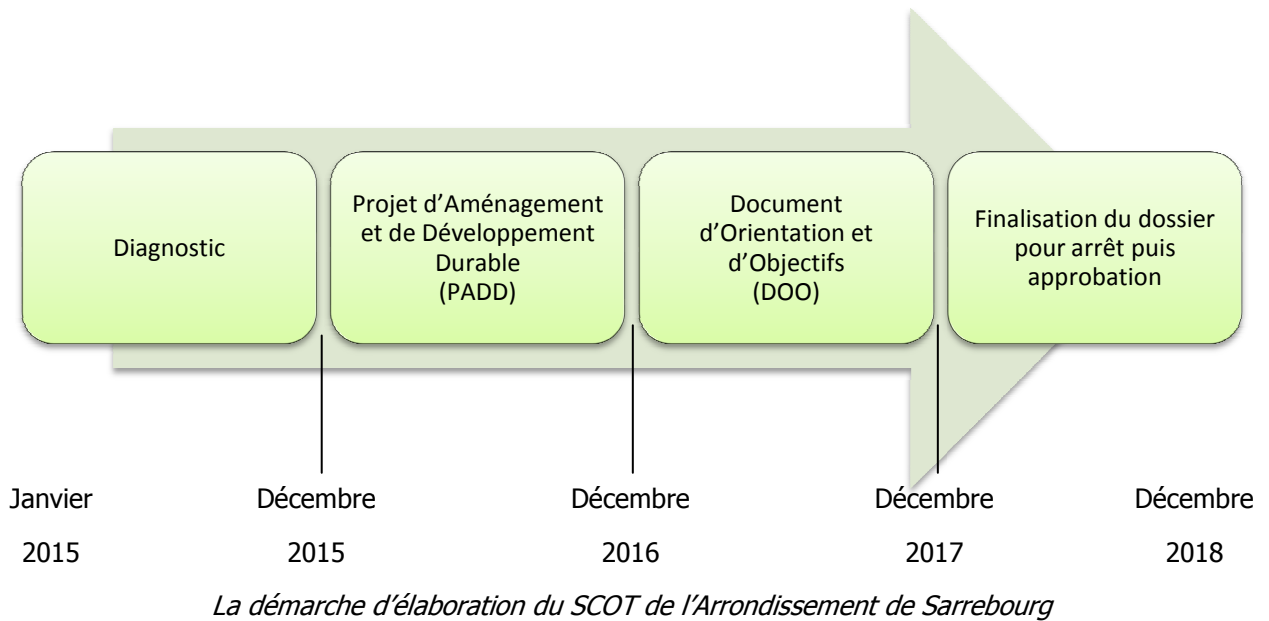
SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1	Rappel de la démarche	3
1.2	Introduction des ateliers	3
1.3	Déroulement des Ateliers	3
2	SYNTHESE DES ATELIERS	4
2.1	Quelle attractivité du Pays de Sarrebourg ?	5
2.1.1	<i>Quelle croissance démographique à horizon 2035 ? Quelle population attirer ?</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Quelle offre et typologies de logements faut-il développer?</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Quel besoins en équipement sur le territoire ?</i>	<i>8</i>
2.1.4	<i>Quelle offre commerciale demain ?</i>	<i>9</i>
2.2	Quelle place et rôle pour l'environnement ?	10
2.2.1	<i>Quelle place pour l'eau ?</i>	<i>10</i>
2.2.2	<i>Quelle ambition de préservation pour les espaces naturels ?</i>	<i>13</i>
2.2.3	<i>Quels paysages pour demain, en tant que cadre de vie, élément d'attractivité et d'identité locale ?</i>	<i>14</i>
2.2.4	<i>Quelle place pour les énergies renouvelables (éolien, petite hydraulique, solaire, méthanisation, géothermie, bois-énergie...) ?</i>	<i>15</i>
	<i>Question : Quelle place pour les énergies renouvelables ?</i>	<i>15</i>
2.2.5	<i>Quelle gestion des ressources du sous-sol (grès, calcaire) ?</i>	<i>17</i>
2.3	Quelle armature territoriale cohérente avec les enjeux du territoire ?	18
2.3.1	<i>Quelle organisation spatiale pour demain, quelle structure pour le territoire ?</i>	<i>18</i>
2.3.2	<i>Les enjeux de mobilité, quelle accessibilité territoriale, quels modes pour se déplacer ?</i>	<i>20</i>
2.4	Quelle positionnement économique ?	22
2.4.1	<i>Quelle positionnement économique et de l'emploi du Pays de Sarrebourg cohérent avec son environnement ?</i>	<i>22</i>
2.4.2	<i>Quelle agriculture demain ? Quelle place pour la forêt ?</i>	<i>23</i>
2.4.3	<i>Quelle place pour le tourisme ?</i>	<i>24</i>
2.4.4	<i>Quelle offre complémentaire en matière économique ? Quelle hiérarchisation et qualification de l'offre foncière ?</i>	<i>25</i>

1 INTRODUCTION

1.1 RAPPEL DE LA DEMARCHE

Après le partage du diagnostic réalisé dans le cadre des premiers ateliers du SCOT de l'Arrondissement de Sarrebourg, le 7 janvier 2016, ces seconds ateliers du SCOT avaient pour objectifs de débattre des premières réflexions conduites par les élus du comité syndical et de la commission du SCOT sur le Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD).



1.2 INTRODUCTION DES ATELIERS

Alain MARTY, Président du PETR du Pays de Sarrebourg a ouvert les ateliers et rappelé les enjeux de la démarche.

Les bureaux d'études ont ensuite présenté les premiers éléments du projet tels qu'issus de la réflexion conduite par les élus (cf. diaporama de présentation en annexe).

1.3 DEROULEMENT DES ATELIERS

Quatre ateliers ont permis d'échanger avec les participants autour de 4 questions :

1. Quelle attractivité du Pays de Sarrebourg ?
2. Quels place et rôle pour l'environnement ?
3. Quelle armature territoriale cohérente avec les enjeux du territoire ?
4. Quel positionnement économique ?



L'objectif des ateliers étaient de :

- Recueillir les avis des participants sur les premiers éléments du projet ;
- Les préciser et décliner.

Le nombre de participants par atelier était le suivant :

N° atelier	1	2	3	4
Nb participants	12	17	7	18



2 SYNTHÈSE DES ATELIERS

Pour chaque atelier sont présentés :



Les questions soumises aux participants ;



Les premiers éléments du projet issus de la réflexion des élus ;



Les amendements, compléments et précisions issus des ateliers.

2.1 QUELLE ATTRACTIVITÉ DU PAYS DE SARREBOURG ?

4 questions étaient posées à ce groupe de travail :

1. Quelle croissance démographique à horizon 2035 ?
Quelles cibles de population attirer ?
2. Quelle offre et typologies de logements faut-il développer ?
3. Quels besoins en équipement sur le territoire ?
4. Quelle offre commerciale demain ?



2.1.1 QUELLE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE À HORIZON 2035 ? QUELLE POPULATION ATTIRER ?



Questions : Quelle évolution de la population ? Un territoire attractif pour qui (âge, CSP, habitants actuels/nouveaux arrivants) ?

Les scénarios :

Les projections de l'INSEE identifient 3 scénarios d'évolution démographique possibles entre 2012 et 2035 :

- Scénario haut : + 6346 habitants ;
- Scénario central : +3276 habitants ;
- Scénario bas : + 161 habitants.



Les premiers éléments du projet

Les élus se positionnent sur le scénario central, plus ambitieux et engageant pour le territoire. Ils souhaitent :

- Retenir les jeunes qui ont tendance à fuir le territoire pour poursuivre leurs études supérieures et trouver leur premier emploi ;
- Attirer de jeunes ménages (25-35 ans) de catégorie CSP + qui souhaitent s'installer durablement et qui travaillent en dehors du territoire (exemple : en Alsace).

- **Les atouts du territoire à valoriser**

Les atouts à valoriser pour le territoire sont :

- L'offre de transports (TGV/TER) afin d'améliorer l'accessibilité depuis les pôles urbains (Strasbourg, Nancy, Metz) ;
- Un cadre et une qualité de vie « au vert » ;
- Un coût du foncier moindre qui attire les ménages désireux de devenir propriétaires et de vivre en maison individuelle.

- **La question de l'emploi comme principal facteur d'attractivité**

La question de l'emploi et de ses perspectives (maintien et installation de nouvelles entreprises) est située au cœur des préoccupations pour attirer une nouvelle population. Les élus sont conscients toutefois de la fragilité à axer le développement sur une économie productive étant donnée le contexte économique actuel et les nombreuses délocalisations à l'étranger. L'économie résidentielle de services qui pourrait se développer avec l'accueil de personnes seniors n'est pas pour eux un levier de développement souhaité. Un territoire d'accueil pour personnes seniors n'est pas vecteur de dynamisme. L'installation de ménages retraités dans leur résidence secondaire (sédentarisation des touristes) était un phénomène observé il y a une vingtaine d'années mais qui ne perdure pas

aujourd'hui. Le territoire est face aussi au risque de fermeture d'établissements de santé (sous la responsabilité de l'ARS) qui générerait une disparition d'un très important nombre d'emplois.

Le tourisme crée de l'emploi mais il s'agit d'emplois à faible valeur ajoutée qui ne va pas attirer des CSP+. Les élus pensaient que l'installation de Center Parcs à Hattigny allait générer une nouvelle attractivité. En réalité, les communes proches n'ont pas connu de croissance démographique car les emplois créés l'ont été pour la population existante. Il s'agit pour la plupart de petits contrats à temps partiels peu rémunérés...

Les élus soutiennent l'importance à développer une image positive du territoire par des actions fortes de marketing territorial. L'emplacement central entre Nancy, Metz et Strasbourg est à valoriser.

Pour renforcer l'attractivité du territoire, les élus s'accordent à dire qu'il faut une ville forte pour porter le milieu rural alentours.



Les apports de l'atelier

Le Scot doit faire l'objet d'une évaluation 6 ans après son approbation. Les objectifs d'évolution démographique pourront être révisés à ce moment-là.

Seul un solde migratoire positif peut permettre de relancer la croissance démographique et enrayer le phénomène de vieillissement de la population.

Il faut veiller à ce que le territoire de Sarrebourg ne devienne pas la « grande banlieue de Sarrebourg » mais puisse aussi connaître son propre développement via la création d'emplois à l'intérieur même du territoire.

2.1.2 QUELLES OFFRES ET TYPOLOGIES DE LOGEMENTS FAUT-IL DÉVELOPPER ?



Questions : Quelle offre en logement pour accompagner l'évolution démographique ? Quels logements spécifiques ?



Les premiers éléments du projet

- **Les besoins en logements**

L'offre de logements à développer sur le territoire doit répondre :

- A l'accueil de nouvelles populations ;
- Au phénomène de desserrement des ménages ;
- A la demande de meilleur confort et qualité constructive.

Le scénario retenu est celui d'une production d'une offre de logements de 241 logements/an.

Les élus conviennent qu'il est important de diversifier l'offre de logements par une offre locative plus importante. Cette offre de logements locatifs doit être diversifiée : petits et grands logements pour répondre aux besoins des personnes seules mais aussi des familles.

- **Le potentiel de production de logements dans l'existant**

La production de logements est possible par :

- La réduction de la vacance (de 8,9 % aujourd'hui à 7 % à l'avenir) ;
- La vente de résidences secondaires ;

- La transformation des logements existants (scission des logements).

- **Une offre de logements neufs adaptée selon les pôles**

L'offre de logements neufs doit permettre d'avoir une offre de logements de qualité, sobre en énergie avec un bon niveau de confort. Les élus distinguent deux dynamiques à privilégier :

- Dans les pôles urbains principaux, le développement d'opérations de type écoquartier doit être valorisé et renforcé avec une offre de logements principalement collective. Ces projets sont l'occasion de travailler davantage sur la qualité des espaces publics (nature en ville, modes doux...), permettant ainsi d'avoir une meilleure acceptabilité à la vie en appartement. La proximité de ces projets aux gares est une nécessité.
- Dans les pôles secondaires, il est important de proposer une offre de terrains pour constructions individuelles car c'est ce qui rend le territoire attractif. Le Scot pourrait être l'occasion d'en réduire l'impact foncier en exigeant des tailles de parcelles maximum et des densités de logement/hectare. Dans les pôles secondaires, l'opportunité de construire des logements collectifs à destination des habitants seniors est soulignée par les élus. En effet, il s'agit de permettre aux personnes seniors d'intégrer un logement plus petit que leur maison actuelle (trop grande et trop difficile à entretenir). Ces projets seniors permettraient à ces personnes de ne pas quitter leur village et de se rapprocher des services et commerces de proximité.



Les apports de l'atelier

Le scénario retenu est celui d'une production d'une offre de logements de 241 logements/an soit une production de 5500 logements à horizon 2035. Ce nombre a été calculé sur l'hypothèse d'une taille de ménage moyenne de 2,1 (estimation régionale de l'insee). Ce ratio semble un peu élevé au regard des caractéristiques démographiques du territoire (territoire rural, modèle familiale très fort). Il est demandé de vérifier et conforter ce ratio. Dans l'hypothèse de taille de ménage de 2,2, le nombre de logements nécessaire s'élèverait à environ 4000.

Il est observé sur le territoire que l'acquisition d'une maison se fait de plus en plus tardivement dans le parcours résidentiel. Il s'agit de plus en plus de ménages avec enfants déjà grands. Ces derniers ne sont donc pas forcément ceux qui vont faire vivre les équipements scolaires de proximité (école maternelle/primaire). Les jeunes ménages souhaitent de plus en plus être en location au départ (aspiration pour de grands logements). Ils ont leur premier enfant en étant en location et envisagent ensuite de devenir propriétaire d'une maison. Certains lotissements ne sont pas vecteurs forcément d'une croissance démographique systématique. Le locatif est donc un levier d'attractivité pour des ménages extérieurs qui ne souhaitent pas forcément devenir propriétaire dès leur arrivée.

Le parc locatif est aujourd'hui fortement concentré sur Sarrebourg. Il est important d'avoir une offre locative mieux répartie à l'échelle du territoire. L'offre locative permet de mieux retenir aussi les jeunes sur le territoire.

Le parc locatif sur Sarrebourg est ancien et ne répond pas aux exigences de confort actuel. Il est important de renouveler cette offre :

- Poursuite des politiques d'aide « OPAH », Programme « Habiter mieux » ;
- Construction de logements locatifs dans les opérations urbaines de type écoquartier (programmes portés par des bailleurs).

Dans les pôles secondaires et bourgs ruraux, le développement du locatif peut difficilement se faire en construction neuve (faible attrait des bailleurs sociaux). L'offre locative ne peut s'y développer que dans le parc ancien. Ces projets peuvent être de plusieurs natures :

- Initiative privée (exemple de fermes réhabilitées en plusieurs logements) ;
- Initiative publique (achat de biens par la collectivité qui réhabilitent et louent les logements).

La densité est une nécessité financière. Les promoteurs et aménageurs privés ne viennent pas investir sinon (aussi bien en extension urbaine qu'en renouvellement-exemple du quartier Gérôme).

Les élus des communes rurales ne souhaitent pas être soumis à des règles trop restrictives. Les petites communes sont face à plusieurs difficultés :

- Exiger des communes de produire du logement en renouvellement urbain pose également question en raison de la difficulté pour elles d'acquérir les dents creuses ou inciter les propriétaires privés à vendre une partie de leur terrain. Les communes agissent par opportunité et ne peuvent réellement axer leur développement sur le renouvellement urbain. Toutefois, il est noté l'importance des communes à être en alerte par rapport à ces opportunités.
- Les demandes de terrains sont ponctuelles et la disponibilité de terrains en diffus est rare. Les communes sont tenues dès lors de réaliser un lotissement avec une offre qui dépasse largement les besoins. Cette forme d'urbanisme a pour conséquence un développement cyclique auquel les communes ont dû mal à faire face (en termes d'investissement et de gestion des équipements). Il est primordial de phaser/maîtriser/étaier dans le temps le développement des communes et de régler la taille des opérations.
- Développer un urbanisme respectueux de l'environnement prenant en compte la limitation de l'étalement urbain peut se faire via des objectifs quantitatifs (mais qui peuvent être mal vécus/compris par les petites communes). L'enjeu est donc davantage travailler sur la qualité de ces projets (qualité urbaine, qualité des aménagements, qualité des constructions, guide sur les implantations bâties et la réduction des vis-à-vis...). Le Scot peut être l'outil pour aider les communes à développer cet urbanisme de qualité.

2.1.3 QUEL BESOINS EN ÉQUIPEMENT SUR LE TERRITOIRE ?



Questions : Quels nouveaux équipements ? Où ?



Les premiers éléments du projet

- **Equipements culturels**

Beaucoup de communes sont dotées en salles polyvalentes.

Les élus évoquent le besoin pour le territoire de se doter d'un équipement polyvalent de grande envergure (500 places) qui puisse être à la fois :

- Un lieu de programmation culturelle (spectacle, théâtre) ;
- Un lieu de séminaire/salon.

Mais ce projet représente un coût d'investissement et de fonctionnement important que le territoire ne peut financer actuellement.

- **Equipements sportifs**

L'enjeu sur le territoire est de moderniser les équipements actuels et de rendre complémentaire les équipements entre eux.

La ville de Sarrebourg a des projets : DOJO.

- **Equipements de santé**

Un des enjeux du territoire est le maintien des professions de santé. Les communes ont un rôle à jouer en créant des maisons médicales/pôles de santé.



Les apports de l'atelier

Concernant la localisation de l'équipement culturel les participants s'interrogent s'il doit nécessairement se faire sur Sarrebourg.

Une mutualisation des équipements de santé est à développer entre les communes. Les pôles identifiés dans l'armature urbaine doit être les emplacements privilégiés pour de tels équipements. Sur Sarrebourg, il est important de pouvoir accueillir certaines spécialités pour lesquelles aujourd'hui les habitants sont obligés d'aller en dehors du territoire (dermatologues....). A Sarrebourg, il y a donc un potentiel d'installation de professions médicales spécialisées.

2.1.4 QUELLE OFFRE COMMERCIALE DEMAIN ?



Questions : Quelle offre en fonction de quelle localisation ? Quelles complémentarités zones commerciales/commerces de centre ville



Les premiers éléments du projet

Plusieurs pistes sont évoquées par les élus :

- La réintroduction de commerces dans les centres-villes. L'installation d'enseignes connues (Carrefour Market, Proxy...) adoptant des formats et surfaces de vente plus réduites est à valoriser pour redonner de la vie et de l'activité dans les centres-villes en perte de vitalité.
- Le développement de commerces multiservices (alimentaire, bistrot,...) dans les bourgs secondaires (rachat des cellules vacantes par la collectivité et recherche d'un exploitant).
- La création de points de vente collectifs de proximité qui permettent la vente-directe des produits agricoles locaux.



Les apports de l'atelier

Les participants notent que le pôle de Sarrebourg est très bien doté en commerces (alimentaires, équipements de la personne et de la maison). L'évasion commerciale est très faible voire même le pôle rayonne au-delà des limites du pays (notamment des communes de l'Alsace Bossue). L'offre n'est pas à renforcer sur le pays de Sarrebourg.

Les pistes proposées par les élus conviendraient plutôt aux pôles secondaires. Il faudrait rajouter parmi ces pistes le développement de point e-commerce (lieux de livraisons des commandes sur internet) ainsi que l'incitation aux commerces ambulants et distributeurs/dépôt.

Il faut éviter de développer des projets « concurrentiels » à l'offre existante. Sur les pôles de niveaux 3, il faut restreindre les surfaces commerciales à de petites et moyennes surfaces commerciales.

L'enjeu sur les territoires est le caractère vieillissant des commerces de proximité. Les gérants à l'approche de la retraite renouvent peu leur commerce, réalisent très peu de travaux d'embellissement, ce qui ne favorise pas l'attractivité de ces derniers.

Il est important également de penser les services, commerces et équipements de proximité dans un souci de concentration au sein des bourgs. L'attractivité de ces derniers tient aussi au fait de leur visibilité et leur situation centrale dans les bourgs, vecteur de dynamisme et d'animation.

2.2 QUELS PLACE ET RÔLE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Cinq grandes questions ont été posées à ce groupe de travail :

1. Quelle place pour l'eau ?
2. Quelle ambition de préservation pour les espaces naturels ?
3. Quelle place pour les énergies renouvelables ?
4. Quels paysages pour demain, en tant que cadre de vie, élément d'attractivité et d'identité locale ?
5. Quelle gestion des ressources du sous-sol (grès, calcaire) ?



2.2.1 QUELLE PLACE POUR L'EAU ?



Questions : Quelle gestion de la ressource en eau ?



Les premiers éléments du projet

La ressource en eau sur le territoire sur SCoT est suffisante et de bonne qualité mais elle reste à surveiller, notamment d'un point de vue de la salinité. Les élus souhaitent que l'interconnexion des syndicats soit poursuivie pour sécuriser l'apport en eau et que l'eau potable provienne davantage des forages que des sources, ces dernières pouvant être potentiellement plus polluées. Les sources permettent l'alimentation des rivières et de la nappe.

Les anciens réseaux d'eau potable devront être renouvelés progressivement afin d'éviter les pertes.



Les apports de l'atelier

En complément des propositions des élus, les participants soulignent le fait de « poursuivre » l'interconnexion des syndicats pour sécuriser l'apport en eau plutôt que de l'améliorer étant donné que les communes sont déjà bien engagées dans cette voie. En effet, pour 2020, toutes les communes seront gérées par la communauté de communes de Sarrebourg et seront donc rattachées à un seul syndicat. Les participants ont également apporté des modifications sur la carte des syndicats intercommunaux des eaux afin de la remettre à jour bien que des modifications surviendront encore d'ici 2020. Les participants en ont conclu que ce point représentait un faible enjeu pour le territoire du SCoT. Les participants ont également proposé d'utiliser /réutiliser les eaux des captages abandonnés et non aux normes (Unicoilait, Garrebourg) pour d'autres domaines comme l'agriculture, le nettoyage des chaussées...

Les participants se sont interrogés sur l'utilisation des sources naturelles. Ils souhaitent favoriser l'alimentation en eau potable par les forages plutôt que par les sources et laisser cette eau de source pour l'alimentation des rivières et de la nappe. En effet, les participants soulignent le risque de pollution issu des apports par les eaux superficielles.

Ils ont également proposé le renouvellement progressif des anciens réseaux d'eau potable afin d'éviter les fuites.



Questions : Quel développement des systèmes d'assainissement ?



Les premiers éléments du projet

Au niveau des systèmes d'assainissement, la demande des élus est de poursuivre la démarche d'assainissement et de renouveler progressivement les réseaux anciens. Pour cela, les élus souhaitent se tourner vers un développement de l'assainissement autonome dans les communes encore dépourvues de système d'assainissement (Pays des Etangs et Massif Vosgien) et de gérer si possible ce système par les collectivités (ce sera le cas en 2020). L'assainissement de la CC de Phalsbourg devra être particulièrement performant au vu de sa situation en tête des bassins versants de la Zorn et de la Zinsel.

Les élus souhaitent le développement progressif de réseaux séparatifs pour la gestion des eaux pluviales, même si cela a un coût important. Dans le cadre d'extensions, il faudra éviter de surcharger les réseaux d'assainissement avec les eaux pluviales. De ce fait, les élus ont proposé de développer des systèmes alternatifs (noues...) et de créer des bassins de dépollution pour les eaux d'orage.



Les apports de l'atelier

Pour ce qui est de l'assainissement, les participants soulignent que cet enjeu est parfaitement pris en compte puisque cette démarche est déjà bien avancée sur le territoire du SCoT du fait des subventions de l'agence de l'eau jusqu'en 2018. Ils soulignent également leur volonté de renouveler les anciens réseaux, afin d'éviter les fuites, de manière progressive du fait du coût financier que cela engendre et du faible nombre de subventions données à l'heure actuelle pour cette problématique. Les participants ont également apporté des modifications sur la carte de l'assainissement collectif du territoire du SCoT afin de la remettre à jour bien que des modifications surviendront encore d'ici la fin 2018.

Sur cette thématique, les élus ont également mis l'accent sur le problème de surcharge des réseaux par l'évacuation des eaux de pluies. En plus des et des systèmes alternatifs à développer (bassins de rétention), les participants souhaitent la mise en place de bassins de dépollution pour les eaux d'orages. Des exemples de propositions, tel que la réutilisation des bassins des anciennes stations, sont ressortis de ce débat.



Questions : Quelle gestion des risques inondation ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent la préservation des zones inondables, en les rendant inconstructibles. Le contour des zones inondables pourra être revu si une expertise prouve qu'une parcelle n'est finalement pas inondable.

Ils ont également proposé de restaurer, de préserver (voire de créer) les éléments paysagers qui permettent de limiter le phénomène d'inondation (haies, prairies, arbres...) par infiltration et ralentissement des eaux. Cela passe également par la renaturation des cours d'eau, ainsi que par la mise en place des systèmes alternatifs de rétention et ou/ de ralentissement (noues paysagères...).

La sensibilisation du monde agricole et sylvicole aux conséquences de leurs pratiques est également importante.



Les apports de l'atelier

Concernant cette thématique, les participants souhaitent la préservation des zones inondables. Il a été débattu la pertinence du trait des zones inondables parfois infondée. Mais il est du ressort des communes de faire appel à une expertise précise pour réévaluer le contour des zones inondables.

Les participants ont indiqué que le territoire fait partie du TRI de Sarreguemines (Territoire à risque important d'inondation), identifié notamment pour le risque d'inondation par débordement de la Sarre.

Les participants ont proposé d'ajouter à la notion de « mise en place de haies, arbres... » celle de « préservation » et de « restauration ». De plus, ils n'étaient pas convaincus du terme « bassin de rétention » et ont souhaité le remplacer par « systèmes alternatifs de rétention et ou/ de ralentissement » qui englobe toutes les techniques (noues végétales, haies...) et pas uniquement les bassins de rétentions (artificiels, besoin d'être entretenus) nécessaires pour retenir et ralentir l'eau.

En complément des propositions des élus, les participants proposent d'envisager la renaturation des cours d'eau afin d'éviter le risque d'inondation. En plus de sensibiliser le monde agricole, les participants mettent l'accent sur la sensibilisation du monde sylvicole.

Les compensations de la ligne TGV ont été abordées.

Les participants préconisent la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) si un phénomène d'inondation apparaît dans une commune (obligation à instaurer dans le DOO).

2.2.2 QUELLE AMBITION DE PRESERVATION POUR LES ESPACES NATURELS ?



Question : quelle ambition de préservation pour les espaces naturels riches (réservoirs de biodiversité, zones humides, prairies oligotrophes...) et pour les espaces naturels structurant le territoire (corridor écologique ; biodiversité ordinaire) ?



Les premiers éléments du projet

Les élus présents ont tous affirmé que les espaces naturels représentent un véritable atout du territoire. Ainsi, il y a une réelle ambition de préserver ces espaces naturels accueillant une biodiversité riche. Toutefois, il est à noter que les élus souhaitent préserver les réservoirs de biodiversité (et non protéger ce qui entraîne une mise sous cloche).

Pour répondre à ces questions, il a également été proposé :

- d'entretenir les fonds de vallée vosgienne (Turquestein par exemple) ;
- de préserver les haies et tous éléments particuliers (mares, arbres remarquables...). Les élus ont d'ailleurs indiqué qu'un inventaire d'arbres remarquables sur le Pays de Sarrebourg est en cours de réalisation par le Conseil de Développement ;
- de préserver la forêt vosgienne et en priorité sa qualité. En effet, les élus ont souligné le problème de gestion des forêts par l'ONF. De grosses tranchées ont été formées dans la forêt exploitée afin de permettre le passage de gros engins. De plus, les nouvelles plantations d'arbres sont souvent peu diversifiées et constituées de résineux (Douglas) ;
- de préserver les prairies oligotrophes par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) entre autres, même si cette proposition dépasse le cadre du SCOT.

De plus, ces espaces naturels représentent un véritable atout pour le tourisme qu'il faut mettre en avant.

Les élus souhaitent également préserver la biodiversité présente sur le territoire en portant une réflexion sur la création d'échappatoire le long du canal, une des principales barrières pour les espèces, mais également en rétablissant la continuité écologique au niveau de la RN4 (notamment la continuité écologique plaine/massif vosgien pour les cerfs).



Les apports de l'atelier

Concernant cette thématique, les participants approuvent les réflexions des élus. Ces derniers ont simplement indiqué que d'autres techniques existent en plus des MAE quant à la préservation des prairies oligotrophes. Les participants ont également été très sensibles quant au rétablissement de la continuité écologique au niveau de la RN4.

2.2.3 QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN, EN TANT QUE CADRE DE VIE, ELEMENT D'ATTRACTIVITE ET D'IDENTITE LOCALE ?



Questions : Quelle place pour les extensions villageoises ?



Les premiers éléments du projet

Dans la mesure où c'est réalisable (sans contrainte de la proximité des monuments historiques, propriétaires souhaitant vendre), les élus sont favorables à l'utilisation des dents creuses afin d'éviter l'extension des villages (qui nécessite l'extension des réseaux notamment et qui a donc un coût).

Les élus ont également indiqué leur volonté de réutiliser les friches industrielles (étude EPFL) pour le développement de l'artisanat et de zone d'activité (ZAC). Le problème des ZAC installées le long de la route nationale, des grandes villes et l'abandon des commerces dans les villes et villages situés dans l'arrière-pays est évoqué. Ces friches industrielles peuvent également être valorisées par le développement d'énergies renouvelables telles que l'installation de panneaux photovoltaïques. Toutefois, les élus ont soulevé la contrainte de ces sols pollués.



Questions : Quel équilibre entre les surfaces agricoles, forestières et urbanisées ? Quelle gestion des interfaces ?



Les premiers éléments du projet

Les élus ont une volonté de préserver la diversité de leurs paysages (plaines, forêts, étangs...) et le cadre de vie pour le maintien et le développement touristique du territoire. Les canaux représentent un enjeu important pour le développement du territoire car il est l'un des canaux les plus fréquentés de France. Le plan incliné de Saint-Louis-Arzviller est un lieu touristique très fréquenté. De ce fait, les élus souhaitent attirer les touristes plusieurs jours grâce à leur environnement afin de favoriser le développement économique et territorial du SCoT. Les élus ont également

insisté sur le développement de la piste cyclable le long du canal de la Marne-au-Rhin reliant Niderviller jusqu'au Saulnois, en passant par Gondrexange. En effet, cette voie représente un atout important pour le tourisme et le cadre de vie du territoire : or, actuellement cette piste cyclable s'arrête au niveau du plan incliné et empêche les cyclistes de traverser tout le territoire du SCoT.

Les élus proposent de préserver les franges de transition entre espaces urbanisés et agricoles/forestiers (zone tampon) et de les recréer lors de la création de lotissements (souvent rupture brutale), par la plantation par exemple de vergers.

Il est également proposé le maintien des ceintures vertes autour des bourgs.

Les élus souhaitent préserver les villages clairières présents sur le massif vosgien et éviter l'enfrichement des montagnes et des fonds de vallée (application de la réglementation des boisements ; à remettre à jour ?).

Les élus souhaitent l'enfouissement des nouvelles lignes électriques et si possible enterrer l'ancien réseau.

Enfin, une réflexion est à réaliser quant au développement des espèces invasives sur les étangs pour les limiter.



Les apports de l'atelier

Concernant cette thématique, les participants étaient en accord avec les propositions des élus. Ils se sont simplement interrogés sur la formulation de « coupure verte » et ont préféré remplacer ce terme par « ceinture verte ». Les élus déjà présents lors du précédent atelier environnement ont expliqué leur choix de vouloir « préserver et recréer les franges de transition entre espaces urbanisés et agricoles ». En effet, les vergers structurent le paysage et doivent être préservés. Les participants, en accord avec cette proposition, ont débattu sur des moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette problématique, telle que la compensation des nouvelles constructions par la plantation d'un arbre ou deux dans le jardin. Ces propositions seront développées dans le DOO.

Les élus souhaitent développer la piste cyclable de Niderviller jusqu'au Saulnois et non jusqu'à Gondrexange. Ils ont souligné le véritable enjeu économique du tourisme cyclable mais également le manque d'indication (absence de balisage importante) pouvant causer des problèmes pour les cyclistes.

2.2.4 QUELLE PLACE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (EOLIEN, PETITE HYDRAULIQUE, SOLAIRE, METHANISATION, GEOTHERMIE, BOIS-ENERGIE...)?



Question : Quelle place pour les énergies renouvelables ?



Les premiers éléments du projet

A l'unanimité, les élus affirment la place des énergies renouvelables sur le territoire du SCoT et la volonté de développer toutes sortes d'énergies renouvelables en fonction des opportunités qu'offre le territoire. Le développement des énergies renouvelables à la parcelle doit être particulièrement promu puisque l'énergie ne peut pas être stockée.

Les élus ont également émis l'idée de proposer aux sociétés venant s'installer sur le territoire du SCOT de créer leur toiture en panneaux photovoltaïques. En revanche, ils ne veulent pas développer des champs de panneaux photovoltaïques au sol en espace naturel (possibilité sur milieux déjà artificialisés comme les friches industrielles).

Le bois reste également une des principales sources d'énergie renouvelable. Il faudra être particulièrement vigilant à ne pas surexploiter la ressource et à sa gestion. Les élus souhaitent que la ressource privée soit mobilisée. Le bois de chauffage pouvant être particulièrement polluant (foyers ouverts), la promotion d'équipement individuel en foyers fermés devra être réalisée.

Les élus souhaitent également que les communes forestières favorisent le commerce de proximité (actuellement les granulés nécessaires pour les cheminées chaudières proviennent souvent de l'étranger).



Les apports de l'atelier

Pour cette thématique, les participants précisent leur volonté de vouloir développer toutes les énergies renouvelables en fonction des opportunités qu'offre le territoire pour chacune d'elles.

Pour les éoliennes, les participants indiquent les contraintes présentes sur le territoire (réseau hertzien, radar météo France et d'aviation, aérodrome...). Le conseil régional précise que dans le SRCAE Lorraine, les zonages naturels ont été pris en compte et ne sont pas tous rédhibitoires à l'installation de l'éolien. De plus, malgré la réticence de RTE, les éléments bloquants sont déplaçables et des aménagements sont possibles. Il s'agit plus d'un problème politique. Le problème de rentabilité de l'éolien dans la région a été discuté.

Les participants ont indiqué les deux projets de parcs photovoltaïques sur le territoire :

- parc sur Hesse de 7 ha et d'une puissance de 4,5 MW ;
- base militaire située sur la commune de Réding d'une surface de 2,5 ha pour une production de 10 MW.

Ces deux sites très pollués ont été acquis par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud afin d'éviter que la société Véolia ne s'y installe pour développer son projet de stockage d'amiante dans ce sol déjà très pollué.

Les participants ont indiqué la présence d'une installation hydraulique au centre de Sarrebourg qu'il serait envisageable de restaurer. Ils ont également proposé de réutiliser les eaux usées afin de produire de l'électricité.

Lors de cet atelier, il a été rappelé que deux projets de méthanisation sont en cours sur le territoire du SCOT. Ces projets de 40 000 T ne sont plus en conflit d'usage.

Les participants ont également mentionné le projet de cellule de biomasse sur Sarrebourg où 40 000 T de biomasse est mobilisable chaque année. Les participants souhaitent une mobilisation de la ressource des forêts privées. De plus, ces derniers indiquent leur volonté de réduire les pollutions en promouvant un équipement individuel en foyer fermé.

Concernant cette thématique, le développement des énergies renouvelables à la parcelle (puisque aucun stockage n'est possible) est ressorti comme l'un des souhaits majeurs des participants.



Questions : En lien avec les autres ateliers, quelle place pour les réductions de consommation d'énergie (source de pollution) ?



Les premiers éléments du projet

Les élus ont précisé l'enjeu important des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire. En effet, ils constatent un réseau routier correct mais un nombre de déplacement important du fait de la disparition des commerces dans les zones rurales qui pousse les citoyens à se déplacer vers les villes où tout se concentre pour travailler et faire leurs achats. Le train est une alternative au mode de transport individuel cependant, les gares ferment petit à petit et les élus souhaitent que le SCoT mette l'accent en priorité sur la conservation de la gare de Lutzelbourg puisqu'elle permet de relier Strasbourg. Des projets de piste cyclable existent, notamment le projet de l'ancienne voie ferrée reliant Berthelming à Sarre-Union.

Par ailleurs, la sensibilisation à la rénovation énergétique est indispensable, ainsi que la formation des professionnels pour qu'ils améliorent leurs pratiques et puissent permettre la réduction de la consommation énergétique.



Les apports de l'atelier

Si le développement des modes de transports alternatifs est une solution pour réduire la consommation énergétique, la sensibilisation à la rénovation énergétique est une priorité. Elle passe notamment par le projet de plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat de Sarrebourg - Moselle Sud. L'exemple de la plateforme PRAXIBAT est donné : elle permet de former des professionnels du bâtiment pour améliorer leur pratique et favoriser la réduction de la consommation énergétique. Seulement 20 % des entreprises du territoire sont labellisées RGE.

2.2.5 QUELLE GESTION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL (GRES, CALCAIRE) ?



Questions : Quelle gestion des ressources du sous-sol ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent conserver cette activité économique. Cependant, ils privilégient une exploitation raisonnée des carrières et veulent permettre leur extension. Sur le territoire du SCoT, cet axe ne représente pas un enjeu majeur.



Les apports de l'atelier

Les participants ont ajouté qu'il était nécessaire de privilégier en priorité les extensions de gravière. Il est rappelé que le PLU de Reding prévoit par exemple ces extensions de carrière.

2.3 QUELLE ARMATURE TERRITORIALE COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX DU TERRITOIRE ?

Deux grands thèmes ont été abordés dans ce groupe de travail :

1. La question de l'armature territoriale et de l'organisation spatiale ;
2. Les enjeux relatifs aux mobilités, dont le numérique.

L'idée étant dans un premier temps de débattre et arrêter une hiérarchisation de l'armature territoriale (organisation et rôles des polarités) et dans un second temps d'évoquer les enjeux relatifs à l'organisation des mobilités et les grands défis pour demain.



2.3.1 QUELLE ORGANISATION SPATIALE POUR DEMAIN, QUELLE STRUCTURE POUR LE TERRITOIRE ?

Questions : quelles sont et quelles seront les grandes polarités structurantes du territoire du SCoT, et quelle rôle peut on associer aux différentes polarités ? Quelle armature territoriale en cohérence avec l'évolution de la population, des emplois, des équipements et services ?

Les élus présents se sont positionnés en faveur de la structure territoriale telle que le diagnostic l'a identifié, reposant donc sur 4 grands niveaux :

1. **1^{er} niveau de centralité fonctionnelle:** le Pôle de Sarrebourg ;
2. **Seconde centralité structurante :** le pôle de Phalsbourg ;
3. **Un maillage de polarités « pivots » :**
 - **3a** - un ensemble de communes « satellites » qui viennent en confortement de l'agglomération (Réding, Bulh-Lorraine, Niderviller) ;
 - **3b** – des centralités locales à maintenir (Lorquin, Abreschviller, Troisfontaines).
4. Un ensemble de **polarités locales :**
 - **4a** – pôles de proximité (Moussey, Fénétrange, Langatte) ;
 - **4b**- les communes de montagne structurantes à leur échelle (Dabo, Walscheid, Saint Quirin) ;
 - **4c**- les relais locaux (Berthelming, Heming, Lutzelbourg).



Les apports de l'atelier

Les élus ont attiré l'attention sur le poids des relais locaux (niveau 4c) qui semblaient insuffisamment considérés : il a notamment été proposé de remonter ce niveau dans la hiérarchie de l'organisation territoriale (vers 3c) étant donné le rôle central des gares (Lutzelbourg en particulier).

Il a été rappelé de bien s'attacher à **définir les fonctions et niveaux de services** à associer à chaque niveau de pôle, et de réfléchir à la densité et à la qualité de l'offre de services pour chacun des niveaux. L'idée est de pouvoir en effet « mettre à niveau » tous les pôles identifiés, afin de pouvoir les conforter d'une part (mise à niveau) et les développer d'autre part.

Les élus souhaitent par conséquent pouvoir affecter à chaque niveau de polarité, des objectifs en termes de fonctions et de services, pour toutes les thématiques territoriales, sur la base d'une hiérarchisation pertinente (services, équipements, population, logements, économie, mobilités, etc.).

Ces communes représentent bien la maille structurante des polarités sur laquelle le développement du territoire doit s'établir. Deux interfaces majeures ont par ailleurs été identifiées, avec d'une part :

- **L'ouest du territoire**, Pays des Etangs, écrin de verdure et vitrine écologique et touristique du pays, marqué par l'axe stratégique « Fénétrange – Langatte – Heming – Moussey - Avricourt ». Cet axe constitue l'interface de transition.
- **Le sud-est du territoire**, les communes de montagne, avec des portes d'entrée et une interface marquée par l'axe Lutzelbourg – Troisfontaines – Vaperviller. Troisfontaines constitue un relais majeur, une porte d'entrée, comme Lutzelbourg, avec des enjeux spécifiques de maintien et de développement.

Les élus considèrent qu'il s'agit de **prioriser** les objectifs pour le développement des pôles, pour arriver à terme à renforcer les différentes polarités selon leur fonctions (zones touristiques, zones économiques, équipements relais pour territoires ruraux, etc.).

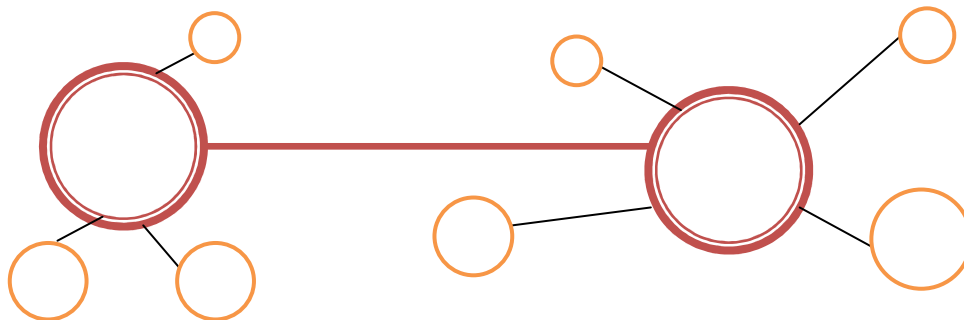
L'objectif premier qui a été retenu est d'inscrire le territoire, et donc l'armature, **dans une logique et un principe d'attractivité et de solidarité** : constituer des polarités **attractives** et accessibles, sur la base d'une **complémentarité** d'équipements, de services et de fonctions à l'échelle locale, et sur la base d'une bonne **répartition** spatiale. La solidarité doit être la ligne directrice de cette organisation spatiale.

Les élus ont néanmoins attiré l'attention sur la question des compétences et des partages (organisation des EPCI).

Les élus présents se sont par ailleurs entendus sur 3 axes stratégiques pour le **PADD sur la question de l'armature territoriale**, à savoir :

- **AXE 1** : l'organisation des équipements et services autour de l'armature identifiée, autour des principes d'attractivité et de diffusion (polarités) permettant de développer les services à la personne (fonctions urbaines centrales et fonctions relais « rurales »). Le maître mot de cet axe d'orientation stratégique repose sur le principe de répartition et de complémentarité des équipements et services, qui pourrait conduire notamment à la mise en place d'un schéma de services et d'équipements. Il s'agira de bien tenir compte de la notion de distance et de proximité dans cette clé de répartition.
- **AXE 2** : Principe de solidarité des communes bien équipées avec les communes plus rurales à l'Ouest.
- **AXE 3** : Le développement des communes structurantes dites « d'interface » :
 - o Interface ouest « nature & tourisme »
 - o interface sud-est « montagne » = organiser des communes relais « portes d'entrée-interface ».

La logique d'archipel de services a été évoquée, de manière à pouvoir distribuer convenablement le territoire et ne plus réaliser d'équipements isolés ou détachés de toute logique intercommunale/complémentaire :



Réseau de solidarité ou armature en « archipel fonctionnelle »



Les apports de l'atelier

Les élus et partenaires ont souhaité préciser que la **priorité**, en matière de développement stratégique de l'armature territoriale, devait s'attacher à s'appuyer sur une vraie « politique jeunesse » ambitieuse, en matière d'économie, de logement, de cadre de vie, **formation** (d'attractivité). Cet enjeu **majeur** répond à la nécessité de maintenir et d'attirer les jeunes sur le territoire en répondant à leur besoin et sur la promotion d'une qualité de vie exemplaire (cadre de vie et fonctions/équipements associés).

Une seconde priorité a été mise en évidence, et correspond au développement de l'armature territoriale en lien aux différentes fonctions touristiques.

L'atelier a d'autre part permis de préciser que pour l'axe 3, il sera nécessaire de mieux considérer le rôle de Fénétrange (positionnement et fonctionnement stratégique), du « triangle » de communes Avricourt/Moussey/Réchicourt (qui doivent pouvoir fonctionner ensemble) et de la commune pivot de Lutzelbourg (à restructurer et moderniser).

La question des **bourgs centres** a également été identifiée comme un axe prioritaire. Il s'agit de pouvoir mieux les prendre en compte dans la stratégie territoriale et dans l'intervention sur l'armature, en considérant les différents pôles identifiés et le besoin en **redynamisation**. Il s'agira de pouvoir **prioriser les fonctions (par niveau de pôle)** et les équipements dans ces bourgs, d'engager la rénovation urbaine et de moderniser les fonctions de ceux-ci (fonctionnalisation des rez-de-chaussée, nouveaux services à la personne, nouvelles opportunités économiques et services aux start-up et entreprises, etc.). La rénovation urbaine doit devenir une des composante clé de cette revitalisation des bourgs centres, sans quoi le renforcement de l'armature territoriale sera éminemment complexe. La **priorisation des équipements** dans les bourgs centres (équipements à adapter aux jeunes ménages pour leur installation) doit donc devenir une dimension forte du projet, avec de nécessaires regroupements communaux et mutualisations. Cette organisation, cette dimension rejoint la dimension programmatique et à la question du logement notamment des jeunes ménages.

D'une manière plus générale, il s'agira d'utiliser le numérique pour développer l'emploi et l'installation en milieu rural. Cette dimension doit donc pouvoir être associée à la politique de rénovation des bourgs centres et au renforcement de l'attractivité pour les jeunes ménages. Il s'agira par ailleurs de bien considérer, mieux structurer voire développer les filières d'études en lien avec le numérique (offre de formation non délocalisable).

Les partenaires ont par ailleurs insisté sur la nécessité d'articuler le territoire du SCOT avec les territoires extérieurs.

2.3.2 LES ENJEUX DE MOBILITÉ, QUELLE ACCESSIBILITÉ TERRITORIALE, QUELS MODES POUR SE DÉPLACER ?

Questions : quelles sont les grands enjeux relatifs aux mobilités sur le territoire ? Quel enjeu par rapport à la voiture individuelle ? Comment organise-t-on la mobilité d'un territoire rural demain ? Comment valorise-t-on une bonne accessibilité par le fer ? Comment gère-t-on autrement le fret ?

Les élus présents ont fait part de leur regret concernant le manque d'arrêt pour la LGV sur le territoire, tout en considérant bien que les enjeux de la LGV ne pouvaient se décider à ce niveau ni à cette échelle.

Les discussions engagées autour de la question de la mobilité a permis de dégager 8 grands axes pour la stratégie du PADD.

- **AXE 1 :** La structuration des déplacements en lien avec les communes équipées de gare : bien organiser le rabattement sur les gares, avec des enjeux importants sur Avricourt (tourisme, développement rural), voir prioritaire sur Lutzelbourg, pour la desserte de tout un bassin fonctionnel.

- **AXE 2** : Penser l'organisation future du bus et des transports interurbains à l'échelle communautaire : face au problème actuel de cadencement, d'horaires, il s'agira de définir de nouveaux services sur la base d'une priorisation des liaisons. Les élus considèrent le problème de compétences associé, mais souhaitent aller vers un schéma global **d'intermodalité** (penser tous les modes de transports les uns par rapport aux autres, en fonction de l'armature identifiée).
- **AXE 3** : Penser la mobilité au lien avec le tourisme (desserte, attractivité, complémentarité, accessibilité), développer les liaisons cyclables (mise en cohérence et promotion), et promouvoir cette accessibilité (communication, etc.) La question du développement de navettes à partir des communes-gares a été aussi évoquée, de manière à organiser au mieux le principe de rabattement.
- **AXE 4** : Organiser les alternatives à l'usage individuel de la voiture : organiser les aires de covoiturage et leur promotion, en cohérence avec l'armature territoriale retenue, et en articulation avec les différents autres modes de déplacements.
- **AXE 5** : Organiser la solidarité des mobilités : développement du TAD sur le modèle de ISITAD. La problématique de la voiture pour les personnes âgées a été évoquée, dans la mesure où le modèle de TAD fonctionne très bien avec les populations les plus jeunes, mais doit être promu et développé pour les personnes âgées, qui n'ont pas les mêmes habitudes de déplacements (ni les mêmes problématiques).
- **AXE 6** : Organiser le report modal pour le transport de marchandise, notamment avec le ferroutage pour apaiser les circulations sur la N4. Etudier les faisabilités de transports alternatifs via les voies fluviales également.
- **AXE 7** : Développer les modes doux et alternatifs à l'échelle des polarités : notamment dans les centres urbains (accessibilité voirie, qualification des espaces publics, organisation des proximités, etc.).
- **AXE 8** : Développer l'aménagement numérique du territoire en priorisant les actions : définir des objectifs prioritaires en termes d'espace et de temporalités (notamment pour les jeunes et pour les entreprises). Les élus ont rappelés l'existence de différents plans d'aménagement numérique, comme Moselle Fibre par exemple, qui doit permettre la couverture de l'ensemble du territoire en 2020 (en très haut débit).



Les apports de l'atelier

Les participants ont bien souligné d'autre part leur souhait de définir des niveaux de services à la mobilité, en fonction de chaque niveau de pôle (définir des services calibrés en fonction de la hiérarchie identifiée). Les élus ont par ailleurs rappelé l'importance de réfléchir le PADD à deux échelles : organiser non seulement l'intermodalité à l'échelle du SCoT (schéma global), mais aussi organiser, développer les mobilités au niveau local (trame « fonctionnelle »). La question des mobilités douces devra notamment constituer un point d'honneur dans la déclinaison des stratégies.

Les élus et partenaires ont également mis en avant la nécessité de prioriser la future organisation du réseau de bus et des transports interurbains à l'échelle communautaire, en lien avec la réorganisation des AOT, et notamment avec la Région. Le transport scolaire doit également être repensé et réadapté à l'échelle du SCoT (besoin de mutualisation).

De la même manière, les participants se sont exprimés en faveur des rabattements sur les gares et surtout des nouveaux services en matière de mobilité à y associer : location de voiture en libre services, espaces d'autopartage et de covoiturage, système de navette pour les destinations touristiques, etc. Il est en outre apparu important de trouver un opérateur pour organiser le covoiturage.

La question du tourisme a été étroitement liée à celle des mobilités, notamment en ce qui concerne l'organisation du transport, des rabattements et de la flexibilité/l'adaptabilité des différents modes de transports, qui constituent aujourd'hui (avec le manque d'hébergement), un des freins majeurs pour le développement des activités touristiques (problématique d'accessibilité, de diffusion sur le territoire).

Enfin, les élus et partenaires ont insisté sur l'enjeu du numérique et de la téléphonie, deux sujets prioritaire pour l'avenir et le développement du territoire du SCoT. Il s'agit de pouvoir utiliser au mieux l'outil numérique pour bien développer les milieux ruraux, et permettre l'installation des jeunes, mais aussi de développer les plateformes collaboratives d'accueil et les environnements numériques de travail. Les participants ont rappelé l'importance de

traiter la couverture des zones blanches pour le téléphone, identifié comme enjeu prioritaire pour le développement économique notamment.

En lien avec la question des mobilités et du tourisme, les participants ont également mis en avant l'opportunité de développement d'un « circuit des bourgs » pour renforcer leur image et leur attractivité, c'est-à-dire par la mise en réseau des bourgs centres et des capacités d'hébergement (principe de diffusion / développement des services touristiques en fonction de l'armature).

Sur la question spécifique du Transport à la Demande, les participants ont par ailleurs souhaité associer à ce moyen la problématique de mobilité des personnes âgées, en travaillant notamment sur la question du prix (accessibilité / vulnérabilité).

2.4 QUEL POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ?

4 questions étaient posées à cet atelier :

1. Quel positionnement économique et de l'emploi du Pays de Sarrebourg cohérent avec son environnement ?
2. Quelle agriculture demain ? Quelle place pour la forêt ?
3. Quelle place pour le tourisme ?
4. Quelle offre complémentaire en matière économique ?
Quelle hiérarchisation et qualification de l'offre foncière ?



2.4.1 QUEL POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DU PAYS DE SARREBOURG COHÉRENT AVEC SON ENVIRONNEMENT ?



Questions : Quel positionnement en matière industrielle ? Artisanale ? De services ?... Quels types d'emplois ? Quelles nouvelles opportunités : numérique, énergie... ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent que le territoire reste positionné sur ses atouts et spécificités :

- L'Industrie, au mieux, même si la tendance est au recul ;
- La fonction publique – armée, hôpital... et les services qu'elle procure au territoire ;
- Le tourisme, en développement (cf. 2.4.3) ;
- L'agriculture et la forêt (cf. 2.4.2).

Les élus souhaitent également que de nouveaux services à la population, liés au numérique... puissent se développer (à la population...), Ils souhaitent que le développement du numérique puissent également s'accompagner de nouvelles formes de travail - télétravail, coworking... qui représentent des opportunités pour les secteurs ruraux notamment.

Le positionnement géographique du territoire et ses infrastructures de déplacements permettront le développement de la logistique, en phase avec les projets de développement des ZAE. Il devrait aussi permettre au territoire de bénéficier du desserrement des entreprises alsaciennes.

La qualité de l'environnement du territoire, de ses paysages, de son cadre de vie contribueront à l'attractivité du territoire et à son positionnement.

Si la ligne LGV confortera le territoire et son interconnexion aux grandes métropoles, aucun projet de développement urbain autour de la gare n'est pour autant envisagé.



Les apports de l'atelier

En complément des propositions des élus, axées principalement sur un développement exogène, les participants proposent d'envisager également un développement endogène qui pourrait s'appuyer et fédérer autour des labels du territoire (Territoire à énergie positive – Tepos -, UNESCO, patrimoine du XX siècle PNR...). Ce développement permettrait la création d'un écosystème industriel s'appuyant sur l'écologie industrielle, le design, la transversalité entre les métiers (métiers d'art...), la « fertilisation croisée » des savoir-faire entre les secteurs d'activités, l'offre foncière... Ce développement demande des lieux d'expérimentation et d'innovation.

Concernant les services, il est rappelé le projet à Richeval de création d'une aire de services à destination à la fois des habitants et des personnes en transit sur la RN, avec station service, restauration, portage des repas aux personnes âgées...

Concernant les nouvelles formes de travail en lien avec le numérique, au télétravail et espace de coworking est rajouté la possibilité de créer des fablab.

En synthèse, il est évoqué que ce positionnement pourrait s'intituler « Un territoire entre tradition et modernité »

2.4.2 QUELLE AGRICULTURE DEMAIN ? QUELLE PLACE POUR LA FORÊT ?



Questions : Quelle agriculture demain ? Quelles formes d'agriculture ? Avec quelle place et quels rôles ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent qu'à l'avenir le territoire reste un territoire rural, où l'agriculture est essentielle. L'agriculture a une vocation noble qui est celle de l'alimentation de la population.

La tendance au regroupement des exploitations et à l'agrandissement des surfaces cultivées par exploitation se poursuivra, mais avec une vigilance concernant le maintien des vergers, des haies, et plus largement dans le respect de l'environnement dont la qualité contribue à l'attractivité du territoire.

La surface agricole du territoire restera sensiblement identique à celle actuelle, avec un maintien, voire une réouverture des fonds de vallée en montagne.

Le territoire favorisera l'installation de jeunes exploitants, aussi bien dans des formes traditionnelles que diversifiées.

La meilleure valorisation des productions, permises notamment par les circuits courts, la diversification (méthanisation...)... contribuera au maintien du tissu agricole.



Les apports de l'atelier

Si la présence de l'abattoir de Sarrebourg est un véritable atout pour le territoire, sa préservation est primordiale. En complément le territoire aurait besoin d'un nouvel équipement pour la transformation laitière (avec possibilité de le positionner entre Sarrebourg et Sarre Union) pour une meilleure valorisation locale de la filière.

En complément, les participants précisent qu'il faudrait que soit aussi permis et envisagé l'installation d'agriculteurs sur des petites surfaces, avec des productions adaptées (maraichage...).



Questions : Quelle place pour la forêt ? Quelle(s) forêt(s) ? Avec quelle place et quels rôles ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent qu'à l'avenir la forêt reste un marqueur du territoire, notamment en secteur vosgien. Sa place est importante avec une fonction productive mais aussi une contribution à la qualité du cadre de vie, à la fixation de CO₂... La forêt restera ouverte, pour permettre également une fonction récréative, pour ses habitants mais aussi pour les touristes, avec des activités variées de randonnée, chasse...

L'emprise spatiale de la forêt restera identique à celle qu'elle est aujourd'hui, avec une vigilance concernant la tendance à l'avancement en secteur montagne. Par contre les peuplements seront diversifiés.

Concernant la filière bois, les élus souhaitent une augmentation de sa valeur ajoutée locale, bien que les moyens pour cette ambition soient à affiner. Aucun projet d'équipement nouveau n'est envisagé à ce jour.



Les apports de l'atelier :

Concernant la tendance à l'avancement en secteur montagne les participants se sont interrogés sur l'opportunité de proposer les parcelles à l'abandon pour des projets agricoles diversifiés pour pérenniser leur exploitation. Il a cependant été souligné que les parcelles abandonnées et qui s'enrichissent sont souvent les parcelles les plus difficiles et non mécanisables.

Les participants soulignent les problèmes que peut soulever la cohabitation de la chasse et des autres loisirs ou du tourisme en forêt.

L'ONF rappelle sa demande d'une marge de recul de l'urbanisation à la forêt. Il précise également qu'il est non favorable à un développement touristique massif. Il souligne enfin les problèmes d'entretien du réseau revêtu et les conséquences sur leur ouverture à la circulation.

Concernant la filière bois, les participants proposent que le territoire se rapproche de l'ENSTIB (École nationale supérieure des technologies et industries du bois) à Epinal pour renouveler la filière, faire du travail de recherche et développement...

2.4.3 QUELLE PLACE POUR LE TOURISME ?



Questions : Quelle forme de tourisme ? Quelle modernisation des équipements vieillissants ? Où ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent qu'à l'avenir le tourisme reste un tourisme vert – bénéficiant de la présence et de la qualité de la forêt, des paysages... - et bleu – avec les canaux, étangs... – valorisant l'authenticité du territoire.

Ce tourisme restera diffus et maillé sur le territoire, avec une complémentarité de l'offre et une coordination des acteurs.

Mais pour que ce tourisme puisse continuer à se développer, à bénéficier davantage au territoire, les temps de séjour doivent s'allonger. Cela implique davantage d'hébergements (hôtels, gîtes... = lits chauds) et une offre de services, de restauration... adaptée. Un développement d'un pôle d'hébergement plus important autour du secteur Ste Croix et Langatte est dans ce sens envisagé.

L'offre de circuits de randonnée pédestre et cyclisme, déjà important, se poursuivra, ainsi que l'itinérance fluviale

Le développement touristique sera porté par une politique de valorisation forte.



Les apports de l'atelier :

Les participants précisent les propositions des élus :

- Hébergements : ils doivent pouvoir accueillir des groupes ;
- Le développement d'un pôle d'hébergement est également envisagé à Bataville ;
- Les compléments aux circuits de randonnée pédestre et cyclisme doivent cibler en particulier les interconnexions, comme par ex. Gondrexange-Hartzviller, ou Stock-Langatte-Haut Clocher...
- La création des versions numériques des itinéraires.

Il est également mentionné que l'ouverture de l'accès à certains étangs est actuellement en discussion.

2.4.4 QUELLE OFFRE COMPLÉMENTAIRE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ? QUELLE HIÉRARCHISATION ET QUALIFICATION DE L'OFFRE FONCIÈRE ?



Questions : Quelle offre complémentaire : foncier et immobilier ? Quelle hiérarchisation ? Quels niveaux de qualité et d'offre de services pour les différents niveaux hiérarchique ?



Les premiers éléments du projet

Les élus souhaitent que l'extension de l'enveloppe foncière économique d'ici 2035 soit basée sur les projets identifiés pour un total de 140 ha. Cela correspond à la création ou l'extension de 7 ha de zone d'activités économiques (ZAE) par an en moyenne sur la période (contre 22 ha/an sur les 10 dernières années). La modération de la consommation foncière pour les activités économique passera aussi par une densification des formes urbaines et architecturales, ainsi qu'une requalification de certaines friches.

Les nouveaux projets seront principalement localisés le long ou à proximité de l'A4, RN4, 954 et des ZAE présentes. Une offre complémentaire plus limitée et diffuse permettra de répondre aux besoins locaux pour l'artisanat.

Concernant l'offre immobilière, aucun nouveau projet n'est envisagé à ce jour. Le territoire restera cependant ouvert aux besoins et aux nouvelles formes de travail (coworking...), sachant que du bâti existant sur le territoire pourrait être requalifié pour répondre à ces nouveaux besoins.

Le territoire s'attachera à offrir un environnement attractif pour les entreprises, avec des ZAE intégrant des critères de qualités paysagères et environnementales en phase avec le positionnement du territoire sur la qualité de son environnement et de son cadre de vie. Cet environnement attractif concernera également l'offre de services pour les entreprises et leurs salariés.

Des opérations de requalification des zones d'activités les plus vieillissantes seront envisagées. Ces opérations, tout en améliorant leur intégration paysagère favorisera le maintien des entreprises implantées.

A noter que si activités seront présentes dans les ZAE elles seront aussi diffusées sur le territoire, dans le cœur des villages (pour les activités compatibles), dans une logique de mixité des fonctions.



Les apports de l'atelier

Les participants approuvent les réflexions des élus. Il est proposé en complément la question de la spécialisation des ZAE et leur hiérarchisation.